

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **16 juin 2011**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DELAGE Gilbert	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
DIONNE Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON, Jean-Pierre	Saint-Épiphane
LÉVESQUE Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
MORIN Michel	Ville de Rivière-du-Loup
ROY André	Saint-Arsène
THIBAUT Réal	Saint-Antoine
VADEBONCOEUR Louis	Notre-Dame-du-Portage

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2011-06-215-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

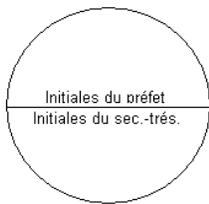
Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2011 avec modifications s'il y a lieu**
- 5. Première période de questions du public (10 minutes)**
- 6. Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**



7. Reddition de comptes et suivi budgétaire

- 7.1 Autorisation de virements budgétaires
- 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

8. Administration générale

- 8.1 Choix d'une firme d'architecte pour le projet de transformation du sous-sol de l'édifice de la préfecture de la MRC
- 8.2 Renouvellement de la police d'assurance avec BFL Canada pour le remboursement des frais juridiques en regard de la responsabilité pénale
- 8.3 Cession de biens mobiliers excédentaires
- 8.4 Nomination d'un vérificateur pour les années 2011, 2012 et 2013
- 8.5 Adoption des indicateurs de gestion pour l'année 2010

9. Aménagement du territoire

- 9.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 9.1.1 Projet particulier de construction « Immeuble Le Séjour » : annulation de la résolution numéro 2011-198-C du 19 mai 2011
- 9.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 9.2.1 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1727 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 9.2.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1726 de la Ville de Rivière-du-Loup
- 9.3 Avis à la Commission de protection du territoire agricole
- 9.4 Procès-verbal du comité d'aménagement du 17 mai 2011

10. Gestion des cours d'eau

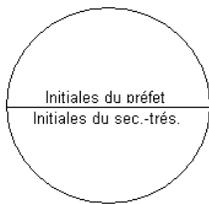
- 10.1 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien du ruisseau des Castors et branche 1 (no 14102) dans Saint-Éphane
- 10.2 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Lebel (no 2853) dans Saint-Arsène
- 10.3 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien du cours d'eau Juste Plourde (no 4155) dans Rivière-du-Loup
- 10.4 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien du ruisseau Petit Lac (no 7579) dans Cacouna
- 10.5 Choix d'un soumissionnaire pour l'ensemencement des talus après les travaux d'entretien de quatre cours d'eau

11. Terres publiques intramunicipales déléguées

- 11.1 Mandat pour la détermination d'une ligne entre un lot public et un lot privé dans Saint-François-Xavier-de-Viger
- 11.2 Retrait de l'offre de la MRC dans un dossier d'échange de lots dans Saint-Antonin

12. Développement culturel

- 12.1 Nomination d'une remplaçante temporaire au poste de coordonnateur(trice) à la culture et au patrimoine
- 12.2 Adoption du programme d'aide financière relatif au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC découlant du plan d'action culturel



12.3 Autorisation de signer un protocole d'entente culturelle pour l'année 2011-2012 avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

13. Développement économique

13.1 Autorisation de signature de l'entente visant à définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD de la région de Rivière-du-Loup en lien avec l'aide financière accordée annuellement

14. Sécurité incendie

14.1 Nomination au poste à temps partiel de coordonnateur à la sécurité incendie

15. Nominations sur différents postes ou comités de la MRC

15.1 Nomination au sein du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)

16. Développement social

16.1 Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste de coordonnateur(trice) en saines habitudes de vie

17. Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté

17.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 6 juin 2011

17.1.1 Plan de relance économique et de revitalisation de Saint-Paul-de-la-Croix / dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Paul-de-la-Croix

18. Prévention en sécurité incendie

18.1 Nomination au poste à temps partiel de chef à la prévention

19. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (29 septembre au 1^{er} octobre 2011)

20. Sécurité publique (S.Q.)

20.1 Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 6 juin 2011

20.2 Dépôt du rapport annuel du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup

21. Pacte rural

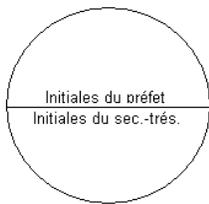
21.1 Demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 13 avril 2011

21.1.1 Agrandissement et mise à niveau du complexe Louis-Santerre/dossier présenté par la municipalité de Saint-Cyprien

21.2 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 8 juin 2011

21.2.1 Publication d'un livre « Le commerce et la villégiature aux 19^e et 20^e siècles à Cacouna » / dossier présenté par le Journal l'Épik

21.2.2 Parc-école Cacouna / dossier présenté par Projet Parc-école Cacouna



- 21.2.3 Club d'encadrement technique horticole / dossier présenté par le Groupe Pousse-Vert
- 21.2.4 Presse à grosses balles carrées avec enrobeuse / dossier présenté par la CUMA du Côteau
- 21.2.5 Exposition de livres d'artistes / dossier présenté par Hétéroclite, la boîte à culture
- 21.2.6 Projet de Jardin communautaire / dossier présenté par la Corporation de développement de Saint-Antonin
- 21.2.7 Projet de Jardin communautaire / dossier présenté par les Loisirs Kakou inc.
- 21.2.8 Projet de chaufferie collective à la biomasse / dossier présenté par la municipalité de L'Isle-Verte
- 21.2.9 Inventaire du patrimoine bâti pour les municipalités rurales de la MRC / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup
- 21.2.10 Projet de création et d'animation de marionnettes géantes / dossier présenté par Rivière-du-Loup en 3 actes
- 21.3 Acceptation du rapport annuel 2010 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- 21.4 Adoption d'un projet de vision stratégique

22. Inforoute (exploitation)

- 22.1 Renouvellement de l'entente pour l'accès à internet avec la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup

23. Traitement et valorisation des matières résiduelles organiques

- 23.1 Approbation d'un changement dans l'actionnariat du partenaire privé de la SÉMER

24. Gestion des matières résiduelles

- 24.1 Approbation des mesures proposées par Co-éco pour réduire l'apport, dans les écocentres reconnus par la MRC, de matières non récupérables destinées à l'enfouissement

25. Affaires nouvelles

- 25.1 Demande au Service canadien de la faune pour un financement adéquat des activités de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte

26. Deuxième période de questions du public

27. Clôture de la séance

2011-06-216-C

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2011 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

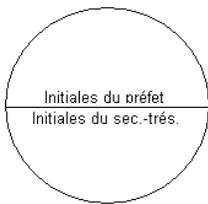
Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 19 mai 2011 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Après avoir rappelé au seul citoyen présent qu'il ne répondrait pas à des questions de sa part en raison de propos irrespectueux tenus lors d'une séance antérieure, le préfet clôt la période de questions.



6. **PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent

Monsieur Anselme Gagné, président, informe la MRC que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reconnu en avril 2011 cet organisme en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Monsieur Laurent Lessard, ministre, informe la MRC de l'ajout d'un nouveau volet au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (FIQM) qui vise à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région. Cette aide financière permettra de rembourser les salaires bruts et les avantages sociaux versés aux MRC pour la réalisation de mandats d'expertise technique admissibles au bénéfice des municipalités de leur territoire.

Monsieur Marc Lacroix, sous-ministre, informe la MRC que le ministre Laurent Lessard a approuvé la « Convention exclusive en matière de traitement et de valorisation des matières organiques intervenue entre la MRC et la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup ».

Ministère de la Sécurité publique

Monsieur Guy Laroche, sous-ministre associé, informe la MRC que le projet « Implantation d'un réseau de télécommunication régional pour les intervenants d'urgence » a été accepté et qu'une somme de 25 566,36 \$ sera allouée par Sécurité publique Canada pour la réalisation de ce projet.

P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent

Monsieur Robert Gagnon sensibilise la MRC sur les nouvelles conditions que la Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada a proposé dans le contrat qui le lie à P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent pour la gestion de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte. Pour gérer ce territoire de 800 ha, le SCF offre dorénavant une somme annuelle de 10 500 \$ au lieu de 24 000 \$, et ce, pour réaliser des activités presque similaires par rapport aux années antérieures ce qui, de l'avis de P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent, pourrait mettre le gouvernement en infraction par rapport à ses propres lois.

Un suivi à cette lettre est fait au point « affaires nouvelles ».

Le Manoir seigneurial Fraser

Madame Monique Gaudet, directrice, offre à la MRC de devenir membre corporatif du Manoir afin de contribuer à conserver ce site historique pour les générations futures.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil achète une carte de membre corporatif du Manoir seigneurial Fraser au coût de 100 \$ afin de soutenir la conservation de ce site historique pour les générations futures.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-217-C



2011-06-218-C

La Bouffée d'air du KRTB

Monsieur Michel Morin, président d'honneur du 20^e anniversaire, sollicite une contribution financière pour cet organisme qui, chaque année, répond à plus de 3 000 demandes pour les divers services qu'il offre dont l'hébergement, l'accueil, le suivi et l'intervention téléphonique à toute personne dont la santé mentale est ou risque d'être menacée.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil devienne partenaire majeur pour un montant de 1 000 \$ afin d'aider la Bouffée d'air du KRTB pour son 20^e anniversaire et pour la poursuite de sa mission.

Adoptée à l'unanimité.

7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

2011-06-219-C

7.1 Autorisation de virements budgétaires

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Culture et patrimoine

De : Salaire coordonnatrice	(02.70259.140)	250 \$
À : Cotisation et abonnement	(02.70259.494)	250 \$

Sécurité incendie

De : Location d'équipements	(02.22000.517)	200 \$
À : Publicité et information	(02.22000.340)	200 \$

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-220-C

7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 647,52 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.



2011-06-221-C

7.3 **Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services**

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron
appuyé par le conseiller Michel Morin
et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 783,17 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-222-C

7.4 **Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	718 916,40 \$
Total des comptes à payer :	<u>22 417,46 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>741 333,86 \$</u>

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2011-06-223-C

8.1 **Choix d'une firme d'architecte pour le projet de transformation du sous-sol de l'édifice de la préfecture de la MRC**

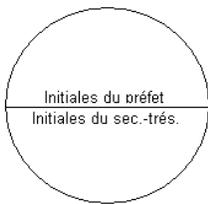
ATTENDU le projet de transformation du sous-sol de l'édifice de la préfecture prévu pour l'année 2012 et la nécessité de recourir à un architecte pour la réalisation des plans et devis;

ATTENDU que la direction générale a discuté avec 3 bureaux d'architecte du territoire concernant leur disponibilité et leur intérêt pour ce projet et qu'un seul a confirmé pouvoir participer à ce projet compte tenu du calendrier à respecter;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne
appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque
et résolu :

QUE ce conseil confirme qu'il retient les services de monsieur Alfred Pelletier, architecte ayant sa place d'affaires à Rivière-du-Loup, pour réaliser les plans et devis du projet de transformation du sous-sol de l'édifice de la préfecture de la MRC et que les honoraires de



monsieur Pelletier soit défrayé selon les barèmes suivants : plans et devis à 4,3 % du coût du projet, surveillance de chantier à 1,85 % du coût du projet, auquel s'ajoutent des frais de reproduction des plans et devis.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-224-C

8.2 Renouvellement de la police d'assurance avec BFL Canada pour le remboursement des frais juridiques en regard de la responsabilité pénale

ATTENDU que ce conseil a décidé, par la résolution numéro 2009-404-C, de se doter d'une protection d'assurance pour le remboursement des frais juridiques en regard de la responsabilité pénale découlant de la Loi C-21 relative au Code criminel canadien;

ATTENDU que la compagnie BFL Canada risques et assurances inc. a soumis une offre de renouvellement de la police d'assurance que détient la MRC à ce sujet depuis 2009;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance « remboursement des frais juridiques » avec BFL Canada risques et assurances inc. pour une somme de 1 625 \$, taxes en sus, plus 150 \$ de frais d'honoraires, laquelle police sera en vigueur du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-225-C

8.3 Cession de biens mobiliers excédentaires

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à dresser une liste des biens mobiliers excédentaires et à les offrir d'abord aux municipalités et ensuite aux organismes communautaires du territoire de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-226-C

8.4 Nomination d'un vérificateur pour les années 2011, 2012 et 2013

Les soumissions déposées sont (avant taxes) :

MALLETTE :

2011	9 035 \$
2012	9 260 \$
2013	9 495 \$

FIRME MARIO SIROIS, CA :

2011	8 000 \$
2012	8 400 \$
2013	8 820 \$



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON :

2011	9 460 \$
2012	9 650 \$
2013	9 850 \$

Résolution :

ATTENDU les soumissions déposées par les firmes comptables Malette, Mario Sirois c.a. et Raymond Chabot Grant Thornton;

ATTENDU qu'après analyse des offres déposées, celles-ci ne comportent pas de réserves quant aux travaux à réaliser selon le devis qui leur a été soumis;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte la plus basse soumission, soit celle de la firme comptable Mario Sirois, c.a., au montant de 8 000 \$ pour 2011, 8 400 \$ pour 2012 et 8 820 \$ pour 2013, taxes en sus, et, que cette firme soit ainsi nommée vérificateur externe conformément au 1^{er} alinéa de l'article 108 du Code municipal;
- 2) transmette copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément au 2^e alinéa de l'article 108 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-227-C

8.5 Adoption des indicateurs de gestion pour l'année 2010

ATTENDU qu'à la suite du dépôt au ministère des Affaires municipales et des Régions, en septembre 2007, du rapport final sur le développement et le choix d'indicateurs de gestion reliés à la fonction des ressources humaines, les MRC ont désormais l'obligation de déposer leurs six indicateurs de gestion obligatoires, indicateurs dont ce conseil a pris connaissance et qui sont :

- 1) santé financière globale : pourcentage du service de la dette et pourcentage d'endettement;
- 2) ressources humaines : pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale, effort de formation par employé, durée moyenne des lésions professionnelles et taux de départs potentiels à la retraite;

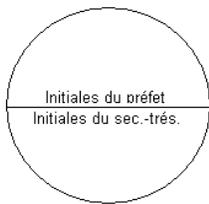
ATTENDU que ce conseil a pris connaissance d'un indicateur facultatif, soit relatif aux ressources humaines, soit le taux de rétention des nouveaux employés réguliers;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par la conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise la transmission, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du rapport préparé par la direction générale sur les indicateurs de gestion pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.



2011-06-228-C

9. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

9.1 **Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités**

9.1.1 **Projet particulier de construction « Immeuble Le Séjour », annulation de la résolution : annulation de la résolution numéro 2011-05-198-C du 19 mai 2011**

ATTENDU que ce conseil a adopté prématurément, lors de sa séance du 19 mai 2011, une résolution soumise en version projet à la MRC et visant à approuver le projet particulier de construction de monsieur Edgar Fraser par la Ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil annule la résolution numéro 2011-05-198-C du 19 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 **Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités**

2011-06-229-C

9.2.1. **Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1727 de la Ville de Rivière-du-Loup**

Monsieur Georges Deschênes, greffier de la Ville de Rivière-du-Loup, transmet à la MRC, pour avis, le règlement numéro 1727.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 24 mai 2011, le règlement numéro 1727 concernant la réalisation de travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Vézina et pourvoyant à un emprunt de 1 193 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté a reçu copie de ce règlement le 28 mai 2011;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu qu'à la suite de la réception d'un règlement ou d'une résolution ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place, la Municipalité régionale de comté peut examiner l'opportunité de ce règlement ou de cette résolution compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil indique qu'il est d'avis que le règlement numéro 1727 de la Ville de Rivière-du-Loup concernant la réalisation de travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Vézina et pourvoyant à un emprunt de 1 193 000 \$ est conforme aux objectifs du schéma



2011-06-230-C

d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité.

9.2.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1726 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier de la Ville de Rivière-du-Loup, transmet à la MRC, pour avis, le règlement numéro 1726.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 24 mai 2011, le règlement numéro 1726 concernant la réalisation de travaux d'infrastructures sur les rues Henry-Percival-Monsarrat et Joseph-Alfred-Pelletier dans le cadre de l'agrandissement du parc industriel phase 3-B2 et pourvoyant à un emprunt de 536 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté a reçu copie de ce règlement le 28 mai 2011;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu qu'à la suite de la réception d'un règlement ou d'une résolution ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place, la Municipalité régionale de comté peut examiner l'opportunité de ce règlement ou de cette résolution compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil indique qu'il est d'avis que le règlement numéro 1726 de la Ville de Rivière-du-Loup concernant la réalisation de travaux d'infrastructures sur les rues Henry-Percival-Monsarrat et Joseph-Alfred-Pelletier dans le cadre de l'agrandissement du parc industriel phase 3-B2 et pourvoyant à un emprunt de 536 000 \$ est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Avis à la Commission de protection du territoire agricole

Aucun avis n'a été demandé.

9.4 Procès-verbal du comité d'aménagement du 17 mai 2011

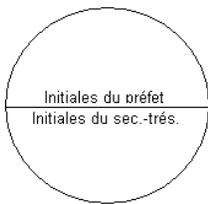
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. GESTION DES COURS D'EAU

2011-06-232-C

10.1 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien du ruisseau des Castors et branche 1 (no 14102) dans Saint-Épiphanie

ATTENDU que la résolution numéro 2011-04-167-C autorisait le service d'aménagement de la MRC à faire procéder à des travaux



d'entretien du ruisseau des Castors et branche 1 dans Saint-Épiphanie prévus à l'été 2011;

ATTENDU que les membres du conseil ont été informé, avant la présente séance, des propositions de service obtenues de 5 entreprises et que la meilleure proposition a été identifiée sur la base des coûts d'excavation et de transport;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Michel Morin
et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de service avec Entreprises Camille Dumont inc. pour les travaux d'excavation du ruisseau des Castors et branche 1 décrits dans le devis préparé à cette fin au prix au mètre linéaire indiqué à sa soumission soit :

- 3,90 \$/mètre linéaire pour environ 1 550 mètres linéaires pour les travaux d'entretien;
- 3,80 \$/mètre linéaire pour environ 675 mètres linéaires pour les travaux de nettoyage;
- 1,25 \$/mètre linéaire pour environ 1 550 mètres linéaires pour le transport des déblais des sections d'entretien;
- 1,15 \$/mètre linéaire pour environ 675 mètres linéaires pour le transport des déblais de la section de nettoyage.

Le tout pour une somme d'environ 11 324 \$, toutes taxes incluses, pouvant varier en fonction de la longueur confirmée des travaux. Des tarifs toutes taxes incluses de 99,75 \$/h pour des travaux supplémentaires avec la machinerie requise et de 16 \$/tonne pour de la pierre de carrière sont établis selon les interventions spécifiques qui pourront être convenues avec les contribuables concernés par les travaux et approuvé par un représentant autorisé de la MRC au préalable.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-233-C

10.2 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Lebel (no 2853) dans Saint-Arsène

ATTENDU que la résolution numéro 2011-04-171-C autorisait le service d'aménagement de la MRC à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Lebel dans Saint-Arsène prévus à l'été 2011;

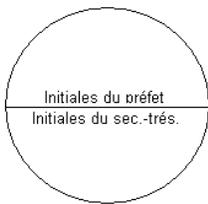
ATTENDU que les membres du conseil ont été informé, avant la présente séance, des propositions de service obtenues de 5 entreprises et que la meilleure proposition a été identifiée sur la base des coûts d'excavation et de transport;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest
appuyé par le conseiller André Roy
et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de service avec Entreprises Camille Dumont inc. pour les travaux d'excavation de la branche 1 du cours d'eau Lebel décrits dans le devis préparé à cette fin au prix au mètre linéaire indiqué à sa soumission, soit :

- 3,85 \$/mètre linéaire pour les travaux d'excavation;
- 1,15 \$/mètre linéaire le transport des déblais.



Le tout pour une somme d'environ 5 675 \$, toutes taxes incluses, pouvant varier en fonction de la longueur confirmée des travaux. Des tarifs toutes taxes incluses de 2,15 \$/mètre linéaire pour le déchiquetage des matières végétales, de 99,75 \$/h pour des travaux supplémentaires avec la machinerie requise et de 16 \$/tonne pour de la pierre de carrière sont établis selon les interventions spécifiques qui pourront être convenues avec les contribuables concernés par les travaux et approuvé par un représentant autorisé de la MRC au préalable.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-234-C

10.3 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien du cours d'eau Juste Plourde (no 4155) dans Rivière-du-Loup

ATTENDU que la résolution numéro 2011-04-169-C autorisait le service d'aménagement de la MRC à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'entretien du cours d'eau Juste Plourde prévus à l'été 2011;

ATTENDU que les membres du conseil ont été informé, avant la présente séance, des propositions de service obtenues de 4 entreprises et que la meilleure proposition a été identifiée sur la base des coûts d'excavation et de transport;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de service avec Entreprises Camille Dumont inc. pour les travaux d'excavation du cours d'eau Juste Plourde décrits dans le devis préparé à cette fin au prix au mètre linéaire indiqué à sa soumission, soit :

- 3,75 \$/mètre linéaire pour les travaux d'excavation;
- 1,45 \$/mètre linéaire pour le transport des déblais.

Le tout pour une somme d'environ 2 054 \$, toutes taxes incluses, pouvant varier en fonction de la longueur confirmée des travaux. Des tarifs toutes taxes incluses de 99,75 \$/h pour des travaux supplémentaires avec la machinerie requise et de 16 \$/tonne pour de la pierre de carrière sont établis selon les interventions spécifiques qui pourront être convenues avec les contribuables concernés par les travaux et approuvé par un représentant autorisé de la MRC au préalable.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-235-C

10.4 Choix d'un soumissionnaire pour les travaux d'entretien du ruisseau Petit Lac (no 7579) dans Cacouna

ATTENDU que la résolution numéro 2011-04-168-C autorisait le service d'aménagement de la MRC à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'entretien du cours d'eau ruisseau du Petit Lac prévus à l'été 2011;

ATTENDU que les membres du conseil ont été informé, avant la présente séance, des propositions de service obtenues de 5 entreprises et que la meilleure proposition a été identifiée sur la base des coûts des travaux les plus probables soit l'excavation sans transport de déblais;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Michel Morin
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de service avec Entreprises Camille Dumont inc. pour les travaux d'excavation du cours d'eau Juste Plourde décrits dans le devis préparé à cette fin au prix au mètre linéaire indiqué à sa soumission, soit 3,70 \$/mètre linéaire pour les travaux d'excavation, le tout pour une somme d'environ 3 793 \$, toutes taxes incluses, pouvant varier en fonction de la longueur confirmée des travaux. Des tarifs toutes taxes incluses de 1,45 \$ pour le transport des déblais, de 99,75 \$/h pour des travaux supplémentaires avec la machinerie requise et de 16 \$/tonne pour de la pierre de carrière sont établis selon les interventions spécifiques qui pourront être convenues avec les contribuables concernés par les travaux et approuvé par un représentant autorisé de la MRC au préalable.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-236-C

10.5 **Choix d'un soumissionnaire pour l'ensemencement des talus après les travaux d'entretien de quatre cours d'eau**

Soumissions reçues, prix au mètre linéaire (taxes incluses) en fonction de la longueur estimée de travaux :

Soumissionnaires	Ensemencement \$/m l. (un côté de rive)	TOTAL avant taxes (environ 4 780 m)
Groupe Pousse-Vert	0,35	3 346 \$
Les feuillages du Québec	0,99	9 464,40 \$

Résolution :

ATTENDU que les résolutions numéro 2011-04-167-C, 2011-04-168-C, 2011-04-169-C, 2011-04-171-C autorisaient le service d'aménagement de la MRC à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'entretien prescrits;

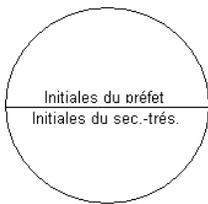
ATTENDU qu'il apparaît avantageux à plusieurs points de vue (coûts plus bas, qualité du travail, respect des exigences des devis et des fiches techniques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) de confier l'ensemencement des talus après les travaux à un autre intervenant que l'entrepreneur mandaté pour les travaux d'excavation;

ATTENDU la soumission du Groupe Pousse-Vert pour l'ensemencement, dans un délai maximum de 48 heures après les travaux, des talus au coût de 0,35 \$ du mètre linéaire (avant taxes) pour un côté de rive;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de service avec le Groupe Pousse-Vert pour l'ensemencement des talus après les travaux d'entretien des cours d'eau ruisseau des Castors et branche 1, branche 1 du cours



d'eau Lebel, Juste Plourde et Petit Lac au coût de 0,35 \$ du mètre linéaire (avant taxes).

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-237-C

11. **TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES**

11.1 **Mandat pour la détermination d'une ligne entre un lot public et un lot privé dans Saint-François-Xavier-de-Viger**

ATTENDU la demande de monsieur Richard Sénéchal d'identifier approximativement les limites entre sa propriété (lot 3-p, VII^e rang, Viger) et le lot public intramunicipal 4-p, VII^e rang, canton de Viger;

ATTENDU que le Groupement forestier et agricole Taché est disposé à réaliser l'opération et que les frais seraient partagés entre monsieur Sénéchal et la MRC;

ATTENDU que les frais de ce type d'opération (levée de la ligne et pose de rubans) sont évalués à un maximum de 360 \$ soit à un tarif horaire de 45 \$/h pour un mandat d'un maximum 8 heures;

ATTENDU que la délimitation résultante n'est qu'une ligne d'accord entre les parties et ne fait aucunement foi d'un bornage réalisé par un arpenteur;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin
appuyé par le conseiller André Roy
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer un contrat de service avec le Groupement forestier et agricole Taché et monsieur Richard Sénéchal pour la réalisation de l'opération de délimitation;
- 2) donne son accord à un partage à part égal des frais de l'opération avec le demandeur;
- 3) assume ces coûts à même le Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-238-C

11.2 **Retrait de l'offre de la MRC dans un dossier d'échange de lots dans Saint-Antonin**

ATTENDU que l'offre d'échange et de servitude faite à Exploitations forestières St-Antonin est échue depuis le 26 décembre 2010;

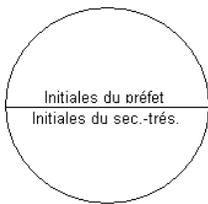
ATTENDU la lettre du 12 mai 2011 transmise à monsieur René Dupont, pour l'entreprise Exploitations forestières St-Antonin, lui laissant jusqu'au 27 mai 2011 pour signer les documents notariés;

ATTENDU que ce dernier délai est expiré et que ces documents n'ont pas été signés tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
et résolu :

QUE ce conseil signifie à monsieur René Dupont de l'entreprise Exploitations forestières St-Antonin, qu'il n'a plus la volonté de conclure l'échange et la servitude impliquant des lots publics



intramunicipaux dans le rang Sud Chemin Témiscouata (SCT) et ses propriétés des VII^e et IV^e rangs SCT Ouest dans Saint-Antonin et qu'il met ainsi un terme définitif à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

12. DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2011-06-239-C

12.1 Nomination d'une remplaçante temporaire au poste de coordonnateur(trice) à la culture et au patrimoine

ATTENDU la résolution numéro 2011-05-203-C autorisant le remplacement de congé de maternité de madame Mélanie Milot au poste de coordonnatrice à la culture et au patrimoine;

ATTENDU qu'un processus de sélection des candidatures a été réalisé, que le comité de sélection et la direction ont soumis leurs recommandations notamment concernant l'échelon salarial qui sera accordé à la candidate retenue pour ce poste en fonction de ses compétences (formation et expérience);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce comité nomme madame Kathy Rioux au poste de coordonnatrice à la culture et au patrimoine comme remplaçante durant le congé de maternité de la coordonnatrice à la culture et au patrimoine aux conditions suivantes :

- statut : salariée temporaire à temps partiel à raison d'un minimum 30 heures/semaine;
- classe 7 de la convention collective en vigueur;

QUE les modalités d'entrée en fonction soient déléguées au directeur général;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-240-C

12.2 Adoption du programme d'aide financière relatif au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC découlant du plan d'action culturel

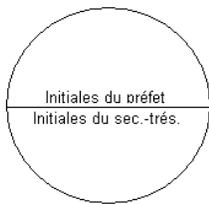
ATTENDU que le conseil de la MRC, le 21 octobre 2010, a adopté le plan d'action de la politique culturelle 2011-2014 et que la mise en place d'un fonds d'initiatives culturelles est une des actions de ce plan;

ATTENDU que le conseil de la MRC a mandaté le comité consultatif culturel de la MRC de Rivière-du-Loup afin de veiller au suivi et à la mise en place des actions et que celui-ci a élaboré le programme d'aide financière relatif au fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :



- 1) adopte le programme d'aide financière relatif au fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise le directeur de l'aménagement du territoire, monsieur Nicolas Gagnon, à faire publier un avis d'appel de projets en temps opportun;
- 3) désigne le comité consultatif culturel de la MRC pour analyser les projets reçus dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles et pour soumettre au conseil de la MRC ses recommandations sur les projets à retenir afin d'obtenir leur approbation par celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-241-C

12.3 Autorisation de signer un protocole d'entente culturelle pour l'année 2011-2012 avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

ATTENDU que le conseil de la MRC, le 21 octobre 2010, a adopté le plan d'action de la politique culturelle 2011-2014 et a autorisé le préfet monsieur Michel Lagacé à négocier une entente culturelle avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);

ATTENDU que la MRC a sollicité le partenariat du regroupement des 5 Caisses populaires Desjardins de la MRC de Rivière-du-Loup et que celui-ci a accepté de contribuer à l'entente pour un montant de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval à signer, pour et au nom de la MRC, des documents relatifs à une entente culturelle pour l'année 2011-2012 avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Adoptée à l'unanimité.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2011-06-242-C

13.1 Autorisation de signature de l'entente visant à définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD de la région de Rivière-du-Loup en lien avec l'aide financière accordée annuellement

ATTENDU l'entente de gestion intervenue en 2008 entre la MRC de Rivière-du-Loup et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) pour le financement des activités de base du Centre local de développement;

ATTENDU que la MRC a été informée récemment par le MDEIE que malgré le fait qu'une entente « renouvelable par tacite reconduction » lie la MRC au CLD de la région de Rivière-du-Loup depuis 2004, une nouvelle entente doit être conclue entre le CLD et la MRC compte tenu de l'entente intervenue en 2008 entre la MRC et le MDEIE;

ATTENDU que copie du projet d'entente à intervenir entre le CLD et la MRC a été transmise préalablement aux conseillers;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, à signer, pour et au nom de la MRC, une entente visant à définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD de la région de Rivière-du-Loup en lien avec l'aide financière accordée annuellement, laquelle entente finissant le 31 mars 2012, est par la suite renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Adoptée à l'unanimité.

14. SÉCURITÉ INCENDIE

2011-06-243-C

14.1 Nomination au poste à temps partiel de coordonnateur à la sécurité incendie

ATTENDU la résolution numéro 2011-04-178-C autorisant l'ouverture d'un poste à temps partiel de coordonnateur(trice) à la sécurité incendie;

ATTENDU qu'il est prévu que ce poste à temps partiel soit combiné avec le poste de chef à la prévention pour l'entente intermunicipale en prévention et sécurité incendie qui a été signée entre la MRC et des municipalités de son territoire;

ATTENDU qu'un processus de sélection des candidatures a été réalisé, que le comité de sélection et la direction ont soumis leurs recommandations notamment concernant l'échelon salarial qui sera accordé au candidat retenu pour ce poste en fonction de ses compétences (formation et expérience);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce comité nomme monsieur Christian Chénard-Guay au poste de coordonnateur(trice) à la sécurité incendie aux conditions suivantes :

- statut: salarié à temps complet en période de probation devenant salarié régulier après 6 mois, ce poste à temps partiel étant combiné avec le poste à temps partiel de chef à la prévention;
- classe 6 de la convention collective en vigueur;

QUE les modalités d'entrée en fonction soient déléguées au directeur général;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

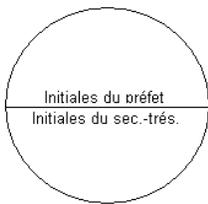
Adoptée à l'unanimité.

15. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS DE LA MRC

2011-06-244-C

15.1 Nomination au sein du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)

ATTENDU la résolution numéro 2011-05-207-C du 19 mai dernier nommant les membres au sein du comité de sélection des projets du



volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF);

ATTENDU que monsieur Jean-François Rousseau (citoyen non lié aux projets) a finalement signifié qu'il ne désirait plus siéger sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE monsieur Gaétan Malenfant soit nommé pour siéger au sein du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de mai 2012.

Adoptée à l'unanimité.

16. **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

2011-06-245-C

16.1 **Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste de coordonnateur(trice) en saines habitudes de vie**

ATTENDU que le comité sur les saines habitudes de vie (SHV) de la MRC de Rivière-du-Loup a déposé un 3^e plan d'action annuel auprès de Québec en forme pour obtenir un soutien financier;

ATTENDU que ce plan prévoit le maintien d'une personne à la coordination pour soutenir sa mise en œuvre et que le comité de gestion du comité SHV a recommandé, à sa réunion du 18 février 2011, le renouvellement du contrat de la coordonnatrice actuellement en poste;

ATTENDU que la MRC agit comme fiduciaire des fonds octroyés par Québec en forme et comme employeur des ressources humaines en lien avec les activités du comité SHV;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer un contrat de travail avec madame Mylène Croteau, coordonnatrice en saines habitudes de vie, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 selon les conditions de travail recommandées par le comité de gestion œuvrant sous l'égide du comité sur les saines habitudes de vie (SHV) de la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE la signature de ce contrat soit conditionnelle à la confirmation écrite de crédits suffisants par Québec en forme pour la durée de ce contrat.

Adoptée l'unanimité.

17. **Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté**

17.1 **Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 6 juin 2011**



2011-06-246-C

17.1.1 Plan de relance économique et de revitalisation de Saint-Paul-de-la-Croix / dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Paul-de-la-Croix

ATTENDU le dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Paul-de-la-Croix pour le plan de relance économique et de revitalisation de Saint-Paul-de-la-Croix;

ATTENDU que le but de ce plan de relance consiste à mettre en place des outils essentiels qui permettront à la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix de promouvoir le milieu paulois comme un choix pour s'établir et s'épanouir;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 42 878 \$ pour un projet total de 151 725 \$;

ATTENDU que le comité de diversification et de développement de la MRC recommande au conseil d'accorder l'aide financière de 42 878 \$ pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 42 878 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.) à la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Paul-de-la-Croix pour le plan de relance économique et de revitalisation de Saint-Paul-de-la-Croix;
- 2) autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer avec la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Paul-de-la-Croix toute entente de financement pouvant s'avérer nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

18. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

2011-06-247-C

18.1 Nomination au poste à temps partiel de chef à la prévention

ATTENDU la résolution numéro 2011-04-181-C autorisant l'ouverture d'un poste à temps partiel de chef à la prévention incendie relatif à l'entente intermunicipale de fourniture des services en matière de prévention et de sécurité incendie;

ATTENDU qu'il est prévu, que ce poste à temps partiel soit combiné avec le poste de coordonnateur(trice) à la sécurité incendie;

ATTENDU qu'un processus de sélection des candidatures a été réalisé, que le comité de sélection et la direction ont soumis leurs recommandations notamment concernant l'échelon salarial qui sera accordé au candidat retenu pour ce poste en fonction de ses compétences (formation et expérience);



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller André Roy appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce comité nomme monsieur Christian Chénard-Guay au poste de chef à la prévention aux conditions suivantes :

- statut : salarié à temps complet en période de probation devenant salarié régulier après 6 mois, ce poste à temps partiel étant combiné avec le poste à temps partiel de coordonnateur à la sécurité incendie;
- classe 6 de la convention collective en vigueur;

QUE les modalités d'entrée en fonction soient déléguées au directeur général;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

19. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (29 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2011)

Un rappel de la tenue du congrès de la FQM qui aura lieu du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 et des formalités d'inscription est fait à l'intention des conseillers.

20. SÉCURITÉ PUBLIQUE (S.Q.)

2011-06-248-C

20.1 Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 6 juin 2011

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 6 juin 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 6 juin 2011.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-249-C

20.2 Dépôt du rapport annuel du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup

Le rapport annuel du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup a été présenté aux conseillers avant la présente séance.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport annuel 2010 du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.



21. PACTE RURAL

21.1 Demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 13 avril 2011

21.1.1 Agrandissement et mise à niveau du complexe Louis-Santerre / dossier présenté par la municipalité de Saint-Cyprien

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

21.2 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 8 juin 2011

21.2.1 Publication d'un livre « Le commerce et la villégiature aux 19^e et 20^e siècles à Cacouna » / dossier présenté par le Journal l'Épik

ATTENDU le dossier présenté par le Journal l'ÉPIK;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 4 850 \$ pour un projet total de 30 700 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 4 850 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, au Journal l'Épik pour la publication du livre « Le commerce et la villégiature aux 19^e et 20^e siècles à Cacouna »;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Journal l'ÉPIK) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-250-C

2011-06-251-C

21.2.2 Parc-école Cacouna / dossier présenté par Projet Parc-école Cacouna

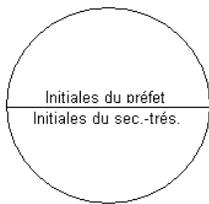
ATTENDU le dossier présenté par le Projet Parc-École de Cacouna;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 2 500 \$ pour un projet total de 118 523,10 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :



QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 2 500 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, au projet Parc-École de Cacouna pour l'aménagement d'un parc-école pour les jeunes;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Projet Parc-École de Cacouna) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-252-C

21.2.3 Club d'encadrement technique horticole / dossier présenté par le Groupe Pousse-Vert

ATTENDU le dossier présenté par le Groupe Pousse-Vert;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 10 000 \$ pour un projet total de 67 500 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller André Roy appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 10 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, au Groupe Pousse-Vert pour le club d'encadrement technique pour soutenir les activités horticoles des producteurs maraîchers du territoire;

QUE ce conseil indique que cette aide financière est pour une seule année et se veut un catalyseur pour l'ensemble des producteurs maraîchers;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Groupe Pousse-Vert) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-253-C

21.2.4 Presse à grosses balles carrées avec enrobeuse / dossier présenté par la CUMA du Côteau

ATTENDU le dossier présenté par la CUMA du Côteau;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 10 000 \$ pour un projet total de 125 000 \$ qui concerne l'achat d'une presse à grosses balles carrées avec enrobeuse;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui ne s'inscrit pas dans les objectifs du plan de travail;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil n'accorde pas l'aide financière demandée par la CUMA du Côteau pour l'achat d'une presse à grosses balles carrées avec enrobeuse.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-254-C

21.2.5 Exposition de livres d'artistes / dossier présenté par Hétéroclite, la boîte à culture

ATTENDU le dossier présenté par Hétéroclite, la boîte à culture;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 1 500 \$ pour un projet total de 5 000 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 1 500 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à Hétéroclite, la boîte à culture, pour une exposition de livres d'artistes, créée par des artistes du Portage, à la bibliothèque de Notre-Dame-du-Portage, afin de souligner entre autres le déménagement de la bibliothèque au presbytère;

QUE ce conseil indique qu'il souhaite que cette exposition circule dans les autres bibliothèques du territoire;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Hétéroclite, la boîte à culture) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-255-C

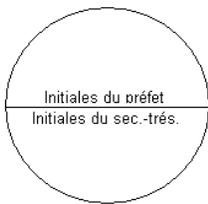
21.2.6 Projet de Jardin communautaire / dossier présenté par la Corporation de développement de Saint-Antonin

ATTENDU le dossier présenté par la Corporation de développement de Saint-Antonin;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 3 630 \$ pour un projet total de 12 100 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 1 380 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la Corporation de développement de Saint-Antonin pour le projet de Jardin communautaire;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Corporation de développement de Saint-Antonin) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-256-C

21.2.7 Projet de Jardin communautaire / dossier présenté par les Loisirs Kakou inc.

ATTENDU le dossier présenté par les Loisirs Kakou inc.;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 2 000 \$ pour un projet total de 8 155 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 1 545 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, aux Loisirs Kakou inc. pour le projet de Jardin communautaire;

QUE ce conseil indique qu'il trouverait intéressant d'intégrer ce projet au projet de parc-école;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Loisirs Kakou inc.) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

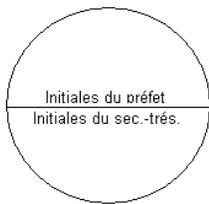
2011-06-257-C

21.2.8 Projet de chaufferie collective à la biomasse / dossier présenté par la municipalité de L'Isle-Verte

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de L'Isle-Verte;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 2 200 \$ pour un projet total de 14 290,96 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 2 200 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la municipalité de L'Isle-Verte pour l'étude de faisabilité pour un projet de chaufferie collective à la biomasse;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (municipalité de L'Isle-Verte) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-258-C

21.2.9 Inventaire du patrimoine bâti pour les municipalités rurales de la MRC / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 3 250 \$ pour un projet total de 20 000 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 3 250 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre de l'adoption du plan d'action de la politique culturelle, afin de compléter et mettre à jour les inventaires du patrimoine bâti sur son territoire tout en se dotant d'un outil informatisé pour une meilleure gestion de son patrimoine.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-259-C

21.2.10 Projet de création et d'animation de marionnettes géantes / dossier présenté par Rivière-du-Loup en 3 actes

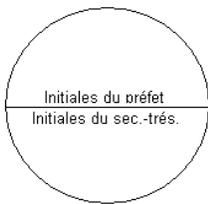
ATTENDU le dossier présenté par Rivière-du-Loup en 3 actes;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 1 500 \$ pour un projet total de 4 700 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :



QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 1 500 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à Rivière-du-Loup en 3 actes pour le projet de création et d'animation de marionnettes géantes dans les camps de jour des différentes municipalités du territoire;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Rivière-du-Loup en 3 actes) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-260-C

21.3 Acceptation du rapport annuel 2010 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le rapport annuel 2010 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a été expédié aux conseillers préalablement à la présente séance.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil accepte le rapport annuel 2010 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-261-C

21.4 Adoption d'un projet de vision stratégique

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup, en collaboration avec ses partenaires municipaux et les organisations vouées au développement socioéconomique de son territoire, désire se doter d'une vision stratégique pour continuer à assurer un développement rationnel, harmonieux et durable de son territoire sur un horizon de 20 ans;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup, avec ses partenaires, a mené une réflexion sur la complémentarité entre le milieu rural et urbain;

ATTENDU qu'un comité a été formé et qu'il a complété une série de consultations auprès de la population pour rédiger un projet d'énoncé de vision correspondant à ses valeurs et à ses attentes;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi 58 de juin 2010 qui modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC est tenue de « maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire »;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil :



- 1) adopte le projet d'énoncé de vision stratégique qui est classé sous la cote « Projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC de Rivière-du-Loup »;
- 2) transmette au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'aux municipalités locales du territoire une copie certifiée conforme du projet d'énoncé et de la résolution par laquelle celui-ci a été adopté;
- 3) indique que les assemblées publiques de consultation obligatoires sur le projet d'énoncé de vision auront lieu à Rivière-du-Loup, Cacouna, Saint-Antonin, Saint-Épiphane et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Quant à la détermination de la date et de l'heure de cette assemblée publique de consultation ou de toute autre pouvant être requise sur le projet de d'énoncé de vision stratégique, elle est déléguée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC;
- 4) autorise le secrétaire-trésorier à faire publier, en temps opportun, un avis public annonçant la tenue de toute assemblée publique de consultation devant se tenir sur ce projet d'énoncé;
- 5) nomme les membres du conseil suivants pour faire partie de la commission formée pour la tenue de toute assemblée publique : messieurs Michel Lagacé, Michel Morin, Louis Vadeboncoeur et Serge Forest.

Adoptée à l'unanimité.

22. INFOROUTE (EXPLOITATION)

2011-06-262-C

22.1 Renouvellement de l'entente pour l'accès à internet avec la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup

ATTENDU qu'en vertu d'une entente intervenue en 2008 avec la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup, la MRC bénéficie d'un service d'accès internet partagé avec les organisations suivantes (outre la Commission scolaire elle-même) :

- le Centre régional de service aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent;
- la Ville de Rivière-du-Loup;
- la MRC de Kamouraska;
- la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (réseau communautaire);

ATTENDU que la Commission scolaire propose un protocole d'entente visant à prolonger d'une année le service actuel, lequel comprend le nouveau partage des coûts et du niveau de service qui a été convenu entre les organisations ci-haut mentionnées;

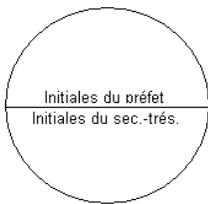
ATTENDU que copie du projet d'entente à intervenir avec ladite Commission scolaire a été transmise préalablement aux conseillers;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, ce protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup pour le partage d'un service d'accès à internet pour une dépense annuelle de 3 451,99 \$, plus les taxes applicables, à assumer à même la fonction budgétaire « inforoute – exploitation ».

Adoptée l'unanimité.



2011-06-263-C

23. **TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES**

23.1 **Approbation d'un changement dans l'actionnariat du partenaire privé de la SÉMER**

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup est actionnaire à 25,5 % de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER);

ATTENDU que le partenaire privé de la SÉMER, soit Envirogaz inc., restructure son actionnariat;

ATTENDU que les fondateurs publics doivent accepter la restructuration pour que celle-ci soit effective tel que stipulé à l'article 8.2.6 de la convention unanime d'actionnaires de la SÉMER;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron
appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille
et résolu :

QUE ce conseil accepte la restructuration de l'actionnariat du partenaire privé de la SÉMER, soit Envirogaz inc., aux conditions définies dans la résolution numéro 201106-04 adoptée par la SÉMER.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-264-C

24. **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

24.1 **Approbation des mesures proposées par Co-éco pour réduire l'apport, dans les écocentres reconnus par la MRC, de matières non récupérables destinées à l'enfouissement**

ATTENDU que Co-éco reçoit une aide financière de la MRC pour le fonctionnement des écocentres reconnus par cette dernière;

ATTENDU que les apports de matières non récupérables par les utilisateurs de ces écocentres, notamment celui de Rivière-du-Loup, sont anormalement élevés et induisent des frais d'enfouissement trop élevés qui doivent être absorbés ultimement par la MRC;

ATTENDU que les écocentres sont des installations destinées en priorité à la réception, l'entreposage sécuritaire temporaire et à l'acheminement aux différents débouchés pour fins de récupération des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil appuie les mesures envisagées par Co-éco pour réduire l'apport de matières non récupérables aux écocentres reconnues par la MRC, lesquelles mesures peuvent comprendre une combinaison des actions suivantes : une campagne d'information et de sensibilisation de la population sur le rôle des écocentres et sur les matières acceptées, l'embauche de personnel supplémentaire pour accompagner les utilisateurs des écocentres et faire face au fort niveau d'achalandage, ainsi que l'imposition de frais pour le dépôt de matières non récupérables destinées à l'enfouissement.

Adoptée à l'unanimité.



2011-06-265-C

25. **AFFAIRES NOUVELLES**

25.1 **Demande au Service canadien de la faune pour un financement adéquat des activités de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte**

ATTENDU que l'ensemble du littoral de l'estuaire du Saint-Laurent, entre Cacouna et L'Isle-Verte constitue un territoire aux caractéristiques naturelles exceptionnelles et au potentiel récréatif et touristique majeur, qu'il convient de mettre en valeur dans le respect de l'environnement et au profit de la population régionale et des visiteurs;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup et ses partenaires socio-économiques locaux ont fait de la mise en valeur intégrée de ce corridor naturel, via la création d'un parc régional, un de leur projet de développement durable prioritaire;

ATTENDU que la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte (RNFBIV) située au cœur de ce territoire, joue un rôle de gardien de son intégrité écologique, tout en offrant des services d'accueil des visiteurs et d'interprétation de la nature qui sont indissociables de sa mission;

ATTENDU que le budget prévu par le Service canadien de la faune pour assurer la surveillance des quelques 800 hectares du territoire de la RNFBIV, l'entretien des infrastructures, l'inventaire ornithologique d'espèces au statut précaire, les activités d'accueil des visiteurs et d'interprétation s'élève, pour l'année 2011, à 10 500 \$, ce qui représente une baisse de 56 % par rapport au budget de l'année 2010 de 24 000 \$;

ATTENDU que cette somme est largement insuffisante pour maintenir l'intégrité écologique de la réserve et pour permettre à ce territoire naturel de contribuer à l'offre récréative et touristique de la région;

ATTENDU que le désengagement du Service canadien de la faune concernant la RNFBIV, risque de priver les citoyens de la MRC de la jouissance d'un territoire naturel d'exception en plus de nuire à l'image touristique de la région;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

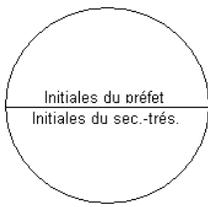
QUE ce conseil demande au Service canadien de la faune de hausser substantiellement au-dessus de son niveau de l'année 2010 (24 000 \$) le financement des activités de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte afin que puisse être protégées et mises en valeur les caractéristiques exceptionnelles de ce territoire, notamment à des fins d'interprétation;

QUE copie de la présente résolution soit transmise également à P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent et à monsieur François Lapointe, député fédéral de la circonscription de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

26. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.



2011-06-266-C

27. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 40 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron
appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque
et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) *Michel Lagacé*

Michel Lagacé, préfet

(signé) *Raymond Duval*

Raymond Duval, directeur général et
secrétaire-trésorier